



AVIS PUBLIC
ÉLECTIONS MUNICIPALES
SCRUTIN DU 15 DÉCEMBRE 2019
INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

AVIS PUBLIC est par la présente, donné aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise de la Ville de Sutton par M. Louis Pilon, président d'élection, **QUE** :

Les propriétaires uniques d'un immeuble ou occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous:

1. avoir 18 ans le 30 octobre 2019;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 30 octobre 2019 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois au 30 octobre 2019;
4. avoir transmis à la Ville de Sutton, au plus tard le 10 novembre 2019, une demande d'inscription par un propriétaire unique d'un immeuble ou par un occupant unique d'un établissement d'entreprise (non domicilié)

Les copropriétaires indivis d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous:

1. avoir 18 ans le 30 octobre 2019;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 30 octobre 2019 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois au 30 octobre 2019;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs, au plus tard le 10 novembre 2019;
5. avoir transmis à la Ville de Sutton, au plus tard le 10 novembre 2019, une procuration pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise (non domicilié)

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le 29 novembre 2019** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection ainsi que sur le site web www.sutton.ca. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le président d'élection, M. Louis Pilon au 450 538-2231, poste 239 ou en vous présentant au 11, rue Principale Sud, Sutton (Québec) J0E 2K0 durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **18^{ième} jour** du mois de **novembre** de l'an **2019**.

Louis Pilon, M.Sc., M.Éd., DESSAP
Président d'élection